

À l'OTAN, quoi de nouveau?

Autor(en): **Montfort, Michel-H.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **115 (1970)**

Heft 8

PDF erstellt am: **02.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-343579>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue militaire suisse

Fondée en 1856 - Paraît tous les mois

Rédacteur en chef: Colonel-divisionnaire **M. Montfort**

Administrateur: Major E. Juvet

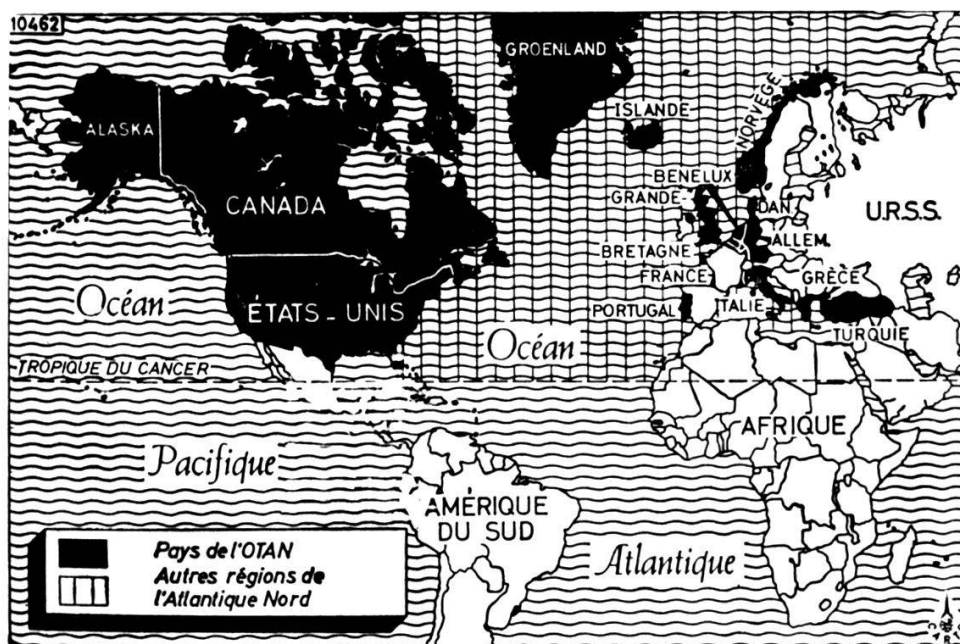
Administration et édition:

Association de la Revue militaire suisse, 4, place Pépinet, 1003 Lausanne, Tél. (021) 22 44 44. Chèques post. 10-5209 - **Impression et expédition:** Imprimeries Réunies S.A. 33, avenue de la Gare, Lausanne - **Annonces:** Permedia, département de Publicitas S.A. pour la presse périodique. 9-11, rue du Prince, 1211 Genève 8.

TARIF DES ABONNEMENTS: Suisse 1 an: Fr. 18.— Prix du numéro
Etranger 1 an: Fr. 22.— Fr. 2.—

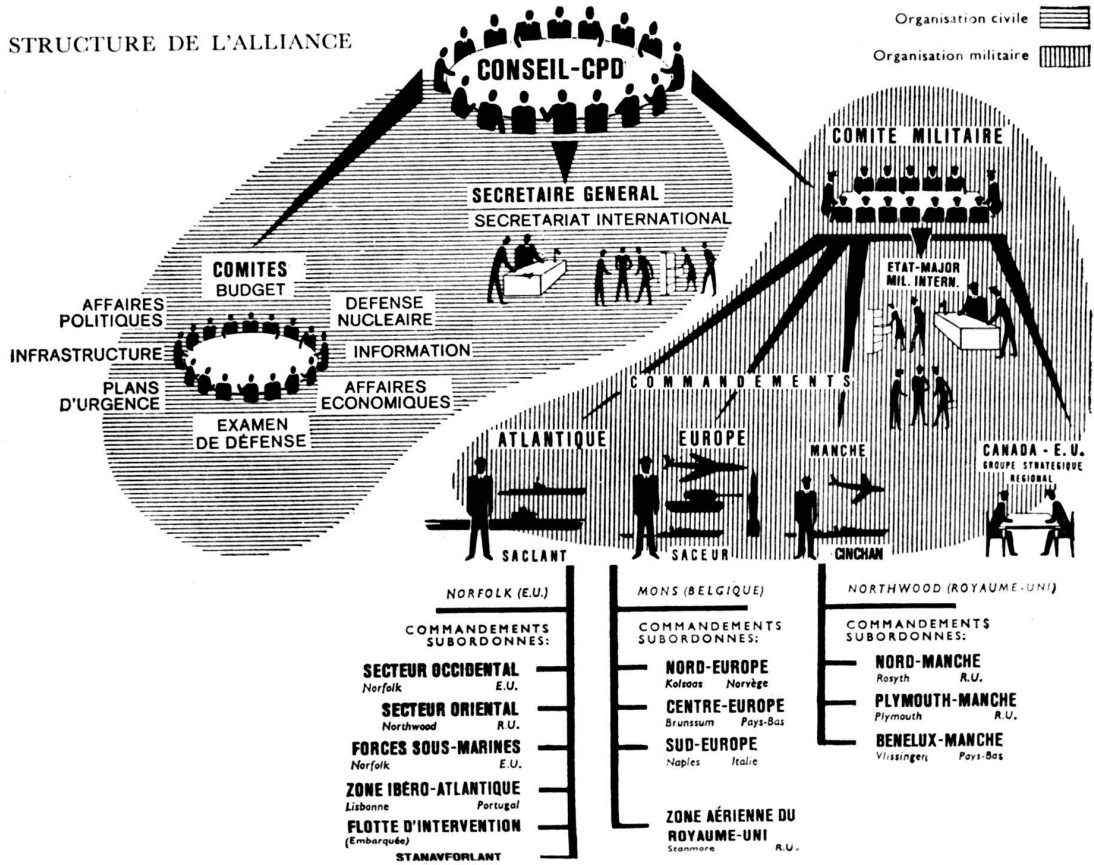
Les abonnements partent du 1^{er} janvier et continuent jusqu'à révocation écrite.
Une durée intermédiaire n'est acceptée que l'année de souscription.

A L'OTAN, quoi de nouveau ?



Depuis notre article de décembre 1961,¹ nous n'avons plus exposé, à ceux qui veulent bien nous suivre, l'organisation de l'OTAN. Il convient, semble-t-il, de le faire, pour de récents abonnés surtout, et compte tenu aussi de certaines modifications — relativement peu importantes il est

¹ « La structure militaire et les forces armées de l'OTAN », avec une carte et un organigramme en couleur, R.M.S., décembre 1961.



vrai, à part le « désengagement » militaire de la France — qui sont intervenues, pendant ce laps de temps de bientôt dix ans, dans la structure de l'Alliance.

Sans entrer dans tous les détails comme nous l'avions fait dans l'article précité, nous présenterons d'abord au lecteur un organigramme qui pourrait même, à la rigueur, se passer de commentaires, puisque, comme le dit le général de Brack, « Il est aussi indispensable à un officier de savoir dessiner que de savoir écrire »!

Nous nous bornerons donc à l'essentiel, ne voulant pas d'ailleurs donner une seconde édition de notre étude de 1961.

Pour en rester à l'organisation militaire, prenons d'abord le **Comité militaire** (voir organigramme partie droite) qui est composé des chefs d'état-major des Etats membres, l'Islande mise à part puisque ce pays n'a pas d'armée.

Ce comité, qui dispose d'un *état-major militaire international*¹, est l'autorité militaire la plus haute de l'Alliance. Mais il est lui-même, bien entendu — cedant arma togae — dépendant du **Conseil**, instance politique suprême dans lequel les quinze pays sont représentés. Rappelons au passage que toutes les décisions de cet organisme central sont prises à l'unanimité, ce qui permet sans doute de sauvegarder la souveraineté des Etats, mais, d'autre part, on le conçoit, ralentit les travaux et surtout les décisions.

L'autorité du **Comité militaire** s'exerce sur trois commandants suprêmes et un groupe stratégique régional (Canada — E.U.):²

- **Le Commandant suprême des forces alliées de l'Atlantique** (Supreme Allied Commander Atlantic, SACLANT).
- **Le Commandant suprême des forces alliées en Europe** (Supreme Allied Commander Europe, SACEUR).
- **Le Comité de la Manche et le Commandant de la Manche** (considérés comme formant un tout, CHANCOMTEE et CINCHAN).

¹ Cet organe *permanent* a remplacé, si on ose dire, le *Groupe permanent* qui comprenait les représentants des chefs d'état-major de la France, du Royaume-Uni et des Etats-Unis. Au moment du « désengagement » de la France, devant la difficulté de remplacer son représentant par celui d'un autre pays et comme on ne voulait pas, on le comprend, avoir dans cet organe un Américain et un Anglais exclusivement, le groupe a été purement et simplement supprimé.

² Comme l'organigramme, nous laisserons de côté ce groupe qui n'offre pas un intérêt immédiat pour nous.

Pour nous borner à l'Europe et aux forces militaires *qui géographiquement nous encadrent*¹ — nous Suisses — rappelons que le quartier-général de SACEUR (général Goodpaster) est le SHAPE (Supreme Headquarters of the Allied Powers in Europe) installé aux environs de Casteau² (à 58 km au SW de Bruxelles, ou encore à 21 km au N-NW de Mons).

Dans les grandes lignes, la zone d'action de SACEUR est limitée, à l'est, par les frontières « jalonnées » par le Rideau de fer, de la Turquie à la Norvège, et, à l'ouest, par l'Atlantique; au sud, par la Méditerranée, au nord, par l'Océan Glacial Arctique (cap Nord). Autrement dit, elle comprend tous les territoires des pays européens de l'OTAN (plus la Turquie), à l'exception du Royaume-Uni, du Portugal, et naturellement de la France, puisqu'elle s'est désengagée des obligations militaires de l'Alliance. Ces trois derniers pays assurent eux-mêmes leur propre défense avec leurs forces nationales respectives.

Les forces à disposition de SACEUR, pour cette tâche gigantesque, sont réparties en quatre groupements:

- *Le Commandement Nord-Europe, AFNORTH* (QG: Kolsass, Norvège) qui dispose de 3 divisions environ, danoise, norvégienne, allemande et de quelques éléments navals.
- *Le Commandement Centre-Europe, AFCENT* (QG: Brunsum, Limbourg hollandais)³ qui dispose de 22 $\frac{1}{3}$ divisions environ, allemandes (le gros des forces Centre-Europe), belges, anglaises, hollandaises, américaines, d'une brigade canadienne (1 rgt) et d'un groupement tactique luxembourgeois (1 bat).
- *Le Commandement Sud-Europe, AFSOUTH* (QG: Naples) qui dispose de 24 divisions environ, italiennes, turques, grecques.
- *Le Commandement Méditerranée, AFMED* (QG: Malte) qui dispose des forces navales alliées de Méditerranée, et de leurs bases, (Flotte méditerranéenne de l'OTAN) d'un effectif plutôt symbolique.⁴

¹ Elles sont là et nous n'y pouvons strictement rien — même pas nos pontifes de tous poils; cependant nous les ignorons trop — les forces, pas les pontifes — beaucoup trop. Mft.

² Voir carte de la page 559 du numéro de décembre 1966 de la R.M.S.

³ Voir croquis de la page 190 du numéro de mai 1967 de la R.M.S.

⁴ Voir le numéro d'avril 1969 de la R.M.S., p. 161. Evidemment la VI^e Flotte U.S. est également en Méditerranée, mais ses bases sont aux Etats-Unis.

A noter que SACEUR n'a pratiquement pas de réserve car, à cet échelon et sur un théâtre d'opérations aussi vaste, peut-on donner ce nom à la Force mobile de l'OTAN de la valeur d'une brigade (un rgt renf: *Allied Mobile Force*, AMF)? Et encore est-elle constituée par prélèvement sur les différents secteurs. Aux manœuvres de Turquie, sur le Tigre, en novembre 1965, il a fallu sept jours et 222 vols pour l'amener au complet à pied d'œuvre. ¹

Autrement dit, SACEUR n'a réellement qu'un seul moyen d'influencer la bataille en cas de crise: l'arme atomique « stratégique », car il ne peut pas compter non plus à cent pour cent sur son aviation.

* * *

Pour en rester à l'essentiel, qui, en définitive, le cadre général étant donné, se borne à connaître *les forces qui nous encadrent*, retenons que nous avons au nord, entre le lac de Constance, le Rhin, jusqu'au Schleswig-Holstein non compris (étendue du « front » 700 km) 22 $\frac{1}{3}$ divisions, dont 4 blindées, du Commandement Centre-Europe; et immédiatement au sud — du point de vue OTAN — un contingent italien composé d'une armée de la valeur d'environ 10 divisions, dont 2 blindées, et 5 brigades alpines, plus des éléments d'aviation et de marine.

Sans vouloir faire une véritable appréciation de la situation, à notre égard, qui sortirait du cadre de cette chronique, il faut remarquer qu'au nord les forces qui encadrent notre pays sont plutôt minces — bien qu'elles soient de valeur — et que le terrain — la Forêt-Noire mise à part, mais elle est déjà bien à l'ouest — n'est pas particulièrement favorable à la défense. Tandis qu'au sud les moyens qui nous épaulent, ou, pour être plus précis, qui vraisemblablement nous épauleraient, sont normaux, la troupe solide, le terrain favorable à la défense; toutefois, de ce côté, c'est le « milieu », l'attitude de la population, qui, du point de vue politique, pourrait, en cas de conflit armé entre les deux blocs, causer quelque inquiétude. ²

¹ Voir encore le numéro d'avril 1966 de la R.M.S., p. 181.

² Considérant l'importance qu'il y a pour nous à connaître, dans la mesure du possible, les forces militaires qui existent au sud de notre pays, le major EMG Della Santa, un de nos fidèles collaborateurs, qui a eu le privilège de faire un stage à l'Armée italienne, « orientera » prochainement nos lecteurs. Mft.

Pour mémoire, car, comme nul ne l'ignore, elles n'appartiennent pas à l'OTAN, il faut citer les *Forces Françaises d'Allemagne* (F.F.A.) stationnées dans l'ouest et le sud de la R.F.A. Elles comprennent *un corps d'armée à deux divisions* (modèle dit de transition), dont une blindée, *et des formations de réserve générale*, notamment d'aviation, de DCA, de logistique.

Le tout est coiffé par un état-major d'armée, autrement dit commandé par un général à cinq étoiles. Est-ce un indice d'un renforcement éventuel ou tout simplement prétexte à créer un général d'armée de plus, nous l'ignorons?

Comme le dit l'hebdomadaire militaire belge « **fm** » (forces militaires) ¹ « on ne sait quelle attitude la France adopterait dans l'hypothèse d'un conflit. Se rangerait-elle aux côtés de l'OTAN ou opterait-elle pour une attitude et une défense personnelles? »

Il convient d'ajouter que les F.F.A. entretiennent les relations les meilleures avec les commandements de l'Alliance et qu'elles collaborent même assez fréquemment à des manœuvres alliées.

* * *

Tout cela est évidemment très joli sur le papier, mais il faut — compte tenu de l'« adversaire éventuel » — revenir à la question du volume des forces (classiques). Et pour ne pas devoir personnellement rabâcher toujours la même chose, nous cédon la parole à l'hebdomadaire « **fm** » ² et au général-major belge Dutoy, qui connaît les détours du sérail puisqu'il est chef d'état-major logistique et administratif des Forces alliées Centre-Europe:

« Le général Lemnitzer, ancien Saceur, déclara à l'occasion de son discours d'adieu (il fut remplacé par le général Goodpaster): « I do not know what they intend to do, but I know what they are able to do » (« Je ne sais pas ce qu'ils ont l'intention de faire, mais je sais ce qu'ils sont capables de faire »).

» Il visait évidemment les pays du Pacte de Varsovie, et nous comprîmes son inquiétude quand nous apprîmes que, pour le moment, à l'ouest du rideau de fer, 28 divisions font figure de parents pauvres à côté des 56 divisions stationnées à l'est de ce même rideau!

¹ 16 avril 1970.

² Cité plus haut.

» On peut tourner cela comme on veut, les chiffres resteront toujours de 28¹ contre 56. De plus, il faut encore tenir compte de ce que l'effectif des divisions de l'OTAN n'est jamais complet. La puissance tactique de la plupart des divisions OTAN peut être estimée à 70 %.

» Bien que les divisions belges s'efforcent de ne jamais descendre sous les 50% de leur effectif, il est des divisions d'autres pays qui n'atteignent même pas 50% de leur puissance théorique.

» La situation ne paraît guère meilleure du point de vue aérien: alors que le nombre des chasseurs OTAN ne dépasse pas les 1500 unités, les pays du Pacte de Varsovie disposent de 3500 chasseurs et d'une réserve de 1500 avions de chasse dans l'ouest de l'Union soviétique.

» Très peu encourageant...

» Ces chiffres alarmants inspirèrent au général-major Dutoy la comparaison suivante: « La situation présente fait penser à un match de football qui opposerait une équipe de l'Est au grand complet à une équipe de l'Ouest seulement constituée par une ligne d'avants, qui n'a aucune occupation du milieu du terrain, pas de ligne d'arrières et même pas de gardien de but ».

On ne peut être plus clair et l'auteur, rappelons-le, est à l'EM Centre-Europe...

* * *

Conclusion: malgré l'impeccable organisation de l'OTAN, le manque de moyens classiques conduira, inévitablement — en cas de conflit sérieux, généralisé, le seul qui à vues humaines puisse nous toucher — à la guerre atomique, déclenchée par le bloc de l'Ouest *ou*, pour ce dernier, comme le croit le lieutenant-colonel F.-O. Miksche, à la capitulation sans guerre, et nous avec!

La guerre atomique, c'est celle à laquelle *nous* nous préparons en seconde urgence, la Défense civile mise à part. C'est à la fois étonnant et inquiétant.

Colonel-divisionnaire MONTFORT

¹ Nous ne savons comment ceux que nous citons arrivent au total de 28 divisions et, pour ce qui nous concerne, nous en restons au chiffre mentionné plus haut de 22 $\frac{1}{3}$ *div*, qui est avancé par le colonel F.-Th. Schneider dans la R.M.S. d'avril 1969, p. 166. Dans le « Sunday Times » du 1.3.70, le général Sir John Hackett, ancien commandant en chef de l'Armée britannique du Rhin et ancien commandant du Groupe d'armée Nord — dont nous avons déjà parlé dans notre chronique de juillet 1968 — donne même le chiffre de 20 divisions OTAN contre 56 du Pacte de Varsovie. Mft.